

Investissements CFA – 2026

Webinaire du 22/01/2026

Intervenantes :

Jill Cordier : Responsable Pôle Partenariats Alternance

Djamila Abbas : Cheffe de projets Alternance

Amel Benazza : Responsable projet

SOMMAIRE

1. OPCO 2i : données 2024
2. Le contexte et les enjeux
3. Les conditions d'accès
4. La conformité d'une demande
5. Le calendrier 2026
6. Le dépôt d'une demande
7. La notification de la décision du CA
8. Le versement de la subvention
9. Les obligations de communication du CFA
10. FAQ

1

OPCO 2i : données 2024

OPCO 2i : données 2024

Chiffres clés 2024

L'Industrie (périmètre d'OPCO 2i)



Nombre
d'entreprises

89 198
79 799 en 2023

Entreprises
de - 50 salariés

81 530
soit 91,4 %
67 749 en 2023



Nombre
de salariés

2 909 460
2 901 923 en 2023

Salariés des entreprises
de - 50 salariés

943 536
soit 32,43 %
650 031 en 2023



Hommes Femmes

70 % 30 %

Avec toutefois de grandes
disparités, de 15 % de femmes
dans la branche Services
d'efficacité énergétique
à 75 % dans la branche
Habillement.

Part des salariés âgés
de 55 ans et plus

19 %

Part des salariés
de moins de 35 ans

27 %

Source : Observatoire Compétences Industries - OPCO 2i



Contrat d'apprentissage



nombre d'entreprises
bénéficiaires

20 347
20 363 en 2023



engagement
initial

1,2 Md€
1,2 M€ en 2023



nombre
de stagiaires

84 878
84 369 en 2023

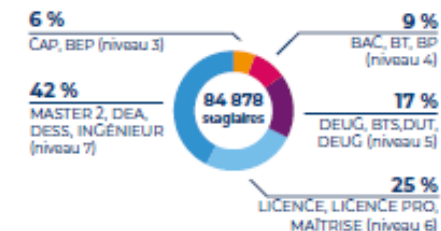


coût moyen
par stagiaire

14 346 €
14 398 € en 2023

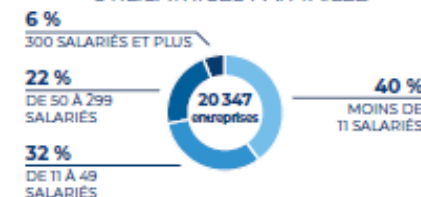


NIVEAU DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

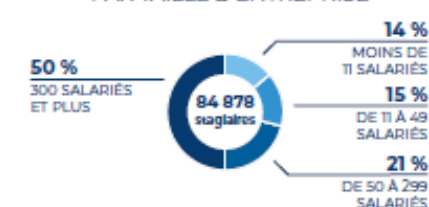


CONTRAT D'APPRENTISSAGE

RÉPARTITION DES ENTREPRISES
UTILISATRICES PAR TAILLE



RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR TAILLE D'ENTREPRISE



[Rapport activité 2024 complet](#)

2

Le contexte et les enjeux

Le contexte et les enjeux



- ▶ La loi du 5 septembre 2018 a changé les règles de financement de l'apprentissage. Depuis cette réforme, **les opérateurs de compétences ont la possibilité de donner des financements aux CFA pour leurs investissements.**
- ▶ Dans ce cadre, le Conseil d'administration d'OPCO 2i, attaché au développement de l'alternance dans l'Industrie, a réservé un budget sur les fonds alternance **pour soutenir les CFA depuis 2020.**

Le contexte et les enjeux



- ▶ Ces investissements permettent **aux apprentis inter-industriels** d'être formés au plus près des besoins, en bénéficiant de nouvelles technologies et de machines en adéquation avec les transformations et les enjeux d'avenir.
- ▶ **Des locaux rénovés et des équipements de toute dernière génération**, acquis grâce à ces financements, contribuent favorablement au choix des alternants de s'engager dans le secteur industriel.
- ▶ Par son soutien aux projets des CFA, **OPCO 2i favorise le recrutement des futurs talents** des entreprises.

Attractivité des
jeunes vers les
métiers de
l'industrie

Accompagner
les innovations
technologiques

Favoriser
l'excellence
pour des
formations de
qualité

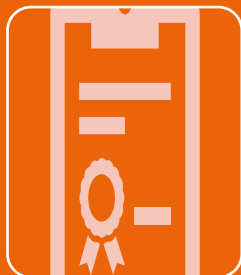
3

Les conditions d'accès



Les règles et conditions présentées
dans les prochains chapitres sont
validées par notre Conseil
d'Administration du Jeudi 5 février
2026

Les conditions d'accès



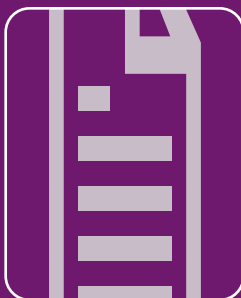
L'éligibilité du CFA

- Le CFA doit déposer une demande pour l'ensemble de ces établissements, ou UFA pour un CFA dit « hors les murs »
- Le CFA supportera tous les coûts d'investissements



Les critères de recevabilité

- Un pourcentage d'effectif accueilli au sein du CFA
- La viabilité du financement



Les natures d'investissements

- Equipements
- Travaux
- Immobiliers



L'éligibilité du CFA

- Le CFA doit déposer une demande pour l'ensemble de ces établissements, ou UFA pour un CFA dit « hors les murs »
- Le CFA supportera tous les coûts d'investissements

- ▶ Un CFA ne peut déposer qu'un seul dossier : tous sites et toutes UFA confondus.
- ▶ Le CFA doit porter la demande d'investissement **administrativement, juridiquement et financièrement** auprès d'OPCO 2i. **Tous les documents et pièces justificatives doivent être au nom du CFA.**
- ▶ Un CFA en « création » peut déposer une demande mais il doit justifier des documents administratifs obligatoires lors du dépôt de sa demande.
- ▶ **Important !**
 - Une UFA ne peut pas faire de demande d'investissement directement
 - Un CFA dit « hors les murs » doit s'assurer de répondre aux critères définis par OPCO 2i



Les critères de recevabilité

- Un pourcentage d'effectif accueilli
- La viabilité du financement



Le pourcentage d'effectif accueilli

Le CFA doit accueillir (tous sites et UFA confondus) :

- Soit au moins **10 % d'apprentis** relevant d'entreprises **d'une des branches** couvertes par OPCO 2i
- Soit au moins **20 % d'apprentis** relevant d'entreprises de plusieurs branches couvertes par l'OPCO 2i

OU pour une **section spécifique** au sein du CFA

Le CFA ne pourra déposer qu'une demande pour la section choisie



Les critères de recevabilité

- Un pourcentage d'effectif accueilli
- La viabilité du financement

La viabilité du financement

Le projet doit être financé à **minima à 50%** par d'autres financements que ceux demandés à OPCO 2i

➤ Fonds propres du CFA , Emprunt bancaire, Autres OPCO, Région, Autres

▶ Pour un coût d'une demande **inférieure ou égale à 200 000 €**

- Le CFA pourra demander un financement jusqu'à **50% par nature d'investissement**

▶ Pour un coût d'une demande **supérieure à 200 000 €**

- Le CFA pourra demander un financement jusqu'à **50% par nature d'investissement dans la limite de la tranche de 200K€, puis pourra demander un financement jusqu'à 40%** par nature d'investissement

▶ Le CFA devra prioriser ses natures d'investissements (haute-moyenne-basse) et proratiser le pourcentage demandé sans dépasser 50 % ou 40% par nature selon le plafond.

▶ Pour les projets pluriannuels, OPCO 2i ne s'engage que pour l'année de la subvention et non pour les années suivantes



A noter : le critère de recevabilité ne valide pas la demande de financement.
OPCO 2i est en droit d'accorder partiellement ou de refuser une ou plusieurs natures d'investissement.



Les critères de recevabilité

- Un pourcentage d'effectif accueilli
- La viabilité du financement

Exemple de viabilité du financement

- Le projet du CFA est de 200 000 € ttc et composé de 4 natures d'investissement. Le CFA peut demander une subvention à hauteur de 50% max pour chaque nature.

Nature d'INV	Couts TTC	Montant demandé possible	Pourcentage demandé OPCO 2i
Equipement 1	50 000 €	25 000 €	50%
Equipement 2	50 000 €	25 000 €	50%
Equipement 3	20 000 €	10 000 €	50%
Equipement 4	80 000 €	40 000 €	50%

- Le projet du CFA est de 380 000 € ttc et composé de 4 natures d'investissements. Le CFA devra demander une subvention à hauteur de 50% dans la limite de 200 000 € de son projet, puis 40% max au delà.

Nature d'INV	Couts TTC	Montant demandé	Pourcentage demandé OPCO 2i	
Equipement 1	100 000 €	50 000 €	50%	Plafond de 200 000 € (jusqu'à 50%)
Equipement 2	50 000 €	25 000 €	50%	
travaux 1	150 000 €	60 000 €	40%	Au delà de 200 000 € (jusqu'à 40%)
Travaux 2	80 000 €	32 000 €	40%	



Les natures d'investissements

- Equipements
- Travaux
- Immobiliers

Equipements	Travaux et rénovations	Immobilier
- Equipements pédagogiques (machines) - Pièces pour des machines - Applications (programmation robotique...) - Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - Infrastructures informatiques, casques, écrans, pc, casques de réalité virtuelle - Mobiliers de salles de cours ... - Logiciels en lien avec la pédagogie	- Réfection d'un plateau technique - Extension d'infrastructures - Mises aux normes - Etude de faisabilité - Honoraires architecte/MO	- Achat de structures - Construction de bâtiment - Etude de faisabilité - Honoraires architecte/MO

► Sont exclus :

- 1) Les équipements relevant du forfait 1er équipement
- 2) Les équipements dont la durée d'amortissement est inférieure ou égale à 3 ans

► Durée de réalisation des projets

- 1) Equipements : **deux ans** à compter de la notification du CFA
- 2) Travaux et Immobilier : **quatre ans** à compter de la notification du CFA



Les natures d'investissements

- Equipements
- Travaux
- Immobiliers

- ▶ **Les CFA « RECEVABLE » pour l'ensemble de leurs effectifs apprentis**
 - Peuvent déposer une demande comprenant des natures EQUIPEMENTS, TRAVAUX et IMMOBILIER
- ▶ **Les CFA « RECEVABLE » uniquement pour une section d'apprentissage**
 - Peuvent déposer une demande comprenant uniquement des natures EQUIPEMENTS
- ▶ **Nature EQUIPEMENT – TRAVAUX : Demande de financement sur l'année N – pas de pluriannuel**
- ▶ **Nature IMMOBILIER**
 - Seuls les projets IMMOBILIER pluriannuels ayant bénéficiés de subventions antérieures (N-1) peuvent être déposés
 - **Pas de nouveau projet IMMOBILIER en 2026**

4

La conformité d'une demande

La conformité de la demande

► Les pièces à fournir pour une demande



Equipements

- Courrier de demande de subvention
- Une présentation du projet d'investissement
- Un RIB certifié conforme
- Un devis pour chaque équipement (montant TTC)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation des investissements



Travaux

- Courrier de demande de subvention
- Une présentation du projet d'investissement
- Un RIB certifié conforme
- Un devis pour chaque travaux (montant TTC)
- Etude de faisabilité et programmation (pour l'extension)
- Un calendrier prévisionnel des investissements



Immobilier

- Courrier de demande de subvention
- Une présentation du projet d'investissement
- Un RIB certifié conforme
- Un plan prévisionnel d'impact des investissements sur le fonctionnement du CFA
- Estimation de l'impact sur le chiffre d'affaires pluriannuels et type de public
- Etude de faisabilité
- Etude de programmation

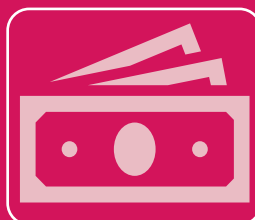
La conformité de la demande

► Les conditions relatives au devis



Réalisation 2026

- Le devis doit être établi en 2026 (12/2025)
- Aucune réalisation antérieure ne sera prise en compte



Information sur le devis

- Le montant doit être **en euros**
- Le montant total doit **être en TTC**
- Les informations sur le devis doivent être cohérentes avec la saisie de la demande
- Faire le calcul et/ou annotation sur le devis



Complétude

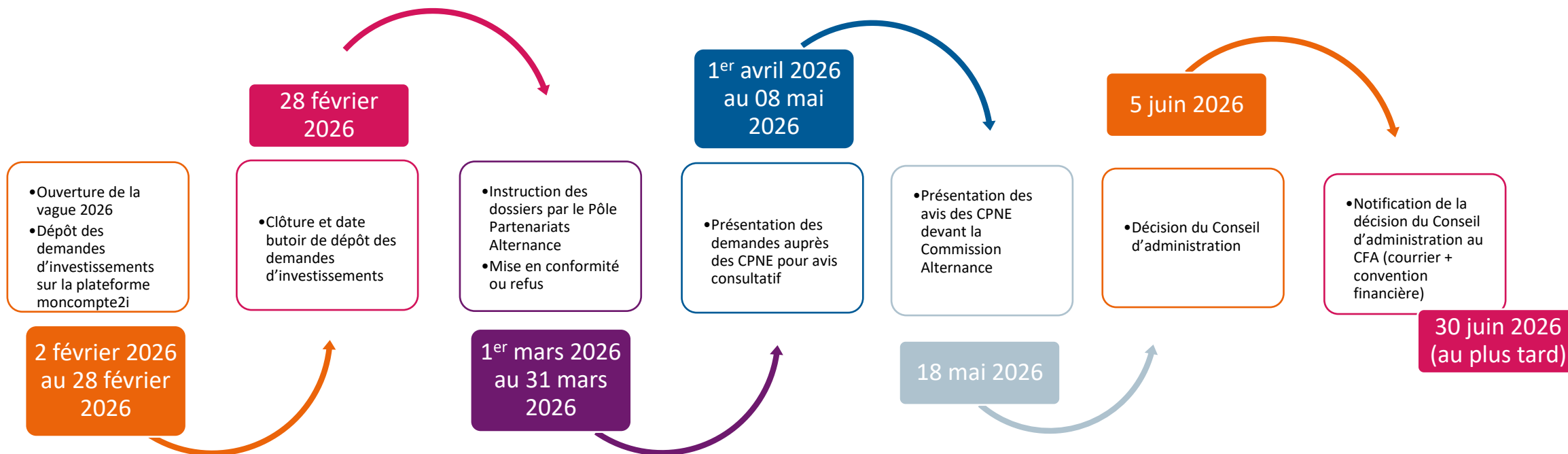
- Toute demande incomplète ne sera pas présentée



5

Le calendrier 2026

La vague 2026



Du 2 au 5 février : ouverture de mon compte 2i
Investissements CFA : habilitation – périmètre d'établissements – formations

Dès le 6 février : création d'une demande d'investissement CFA

6

Le dépôt de la demande

Le dépôt de la demande

► <https://portail.opco2i.fr/>

The screenshot shows the 'mon compte 2i' login interface. It features a header with the 'mon compte 2i' logo and a navigation bar. The main content area is divided into two sections: 'Information importante' on the left, which includes a message about password security and a link to 'mot de passe oublié', and 'Connexion' on the right, which contains input fields for 'Adresse email' (with the example 'j.cordier@opco2i.fr') and 'Mot de passe', a 'Me connecter' button, and a link to 'Je crée mon compte'. The footer contains various legal and policy links.

This block contains two screenshots from the 'mon compte 2i' portal. The top screenshot is the 'Tableau de bord' (Dashboard) for a user named 'Metaun'. It displays a sidebar with navigation links, a main content area with a video 'Ravi de vous revoir Metaun', and several summary cards: 'FAQ', '6 Notifications', '28 demandes en cours', and '22 validées'. The bottom screenshot is a modal titled 'Nouvelle demande' (New request) with a close button. It contains a message about selecting a device and a button labeled 'Investissements CFA'. A large pink arrow points from the 'Faire une demande' button in the dashboard to the 'Nouvelle demande' modal.

► Retrouvez le guide de saisie d'une demande d'investissement sur le site : [OPCO2I_INVESTISSEMENTS_CFA](#)

7

La notification de la décision du CA

La notification de la décision



- ▶ Un courrier de notification est adressé au CFA, par mail, l'informant de la décision du Conseil d'Administration.



- ▶ Une convention financière investissements CFA 2026 est établie et doit être signée par OPCO 2i et le CFA
 - Dispositions de l'avis de décision du Conseil d'Administration (avis – montant de la subvention)
 - La liste des natures avec le pourcentage et le montant accordés
 - Les dispositions de versements - remboursement
 - Les obligations des parties
 - Les conditions de contrôles par OPCO 2i

8

Le versement de la subvention

Le versement de la subvention

Subvention
< à 1M€

1^{ère} échéance : 50% de la subvention

- Convention financière signée
- Attestation de lancement

2^{ème} échéance : 20% de la subvention

- Etat des dépenses + factures acquittées
- Ou
- Etat des dépenses détaillées, certifié par un CAC ou expert Comptable

Solde : 30% ou résiduel

- Etat des dépenses détaillées, certifié par un CAC ou expert Comptable

Subvention
> à 1M€

1^{ère} échéance : 50% de la subvention

- Convention financière signée
- Attestation de lancement

2^{ème} échéance : 20% de la subvention

- Etat des dépenses + factures acquittées
- Ou
- Etat des dépenses détaillées, certifié par un CAC ou expert Comptable

3^{ème} échéance : 20% de la subvention

- Etat des dépenses + factures acquittées
- Ou
- Etat des dépenses détaillées, certifié par un CAC ou expert Comptable

Solde : 10% ou résiduel

- Etat des dépenses détaillées, certifié par un CAC ou expert Comptable

9

Les obligations de communication du CFA

Les obligations de communication du CFA

COMMUNICATION



- ▶ OPCO 2i remettra une plaque à chaque CFA bénéficiaire d'une subvention au titre des investissements CFA,
- ▶ OPCO 2i mettre à disposition sur son site internet, une charte graphique pour toute communication du CFA sur la subvention obtenue
- ▶ Le CFA devra apposer affiches et/ou étiquettes sur les équipements, salles de cours, établissements ayant bénéficié d'une subvention.
- ▶ Lors d'inauguration, le CFA devra inviter un représentant national et/ou régional d'OPCO 2i, et prévoir un temps de parole dédié pour le financeur
- ▶ Lors de toute communication (affiches, réseaux sociaux, vidéo...) le CFA doit mentionner OPCO 2i au titre de la subvention obtenue



Soutenir l'apprentissage, c'est investir dans les compétences
pour fabriquer notre industrie d'aujourd'hui et de demain.

10

Les modèles de documents

Les modèles de documents

- Retrouvez sur notre site internet à la page subventions CFA les documents modèles

Page web : <https://www.opco2i.fr/vos-projets/faire-une-demande-de-subvention/>

Pour le dépôt d'une demande

- Le courrier d'une demande d'investissements CFA
- Le descriptif d'un ou des projets d'investissements

Pour le versement de la subvention

- L'attestation de lancement 1^{ère} échéance
- L'attestation sur l'honneur

Sur cette page

- Critères de recevabilité des demandes
- Processus d'instruction
- Calendrier
- Dépôt d'une demande de subvention
- Comment obtenir le versement des échéances ?
- Communication

Dépôt d'une demande de subvention

La demande de subvention doit être saisie et transmise via l'espace Mon Compte 2i avec la rubrique INVESTISSEMENT CFA.

[Accéder à mon compte 2i](#)



Vous avez une question ?

Nous vous invitons à solliciter un rendez-vous auprès de nos équipes en envoyant un mail à : subventionscfa@opco2i.fr.

Comment obtenir le versement des échéances ?

Veillez télécharger le document ci-dessous :

Échéances de versement	.pdf 77 Ko	Télécharger
État détaillé des dépenses réalisées	.xlsx 806 Ko	Télécharger
Demande d'investissement CFA - Attestation de lancement	.docx 14 Ko	Télécharger

11

FAQ

Initiation de la demande d'investissements CFA

- ▶ Q1 : Pouvons-nous avoir le lien pour saisir la demande ? ?
 - R1 : la demande est initiée à partir de votre espace "Mon compte 2i", en se connectant au portail via le lien : [connexion](#)
- ▶ Q2 : La demande doit être déposée par un CFA. Je suis responsable de formation, d'un UFA comment dois-je faire le lien avec mon CFA ?
 - R2 : Vous devez vous rapprocher de votre CFA « hors les murs » qui portera la demande.
- ▶ Q3 : Pour les CFA hors murs faut il rattacher toutes les UFA si le projet ne concerne qu'une UFA ?
 - R3 : Vous devez indiquer l'ensemble des effectifs apprentis pour évaluer la recevabilité de votre CFA
- ▶ Q4 : Nous devons avoir une des deux habilitations?
 - R4 : Oui, vous devez avoir un des deux profils :
Profil Responsable Gestion Compte Société Prestataire CFA
Ou
Profil Saisie des demandes d'investissements CFA
- ▶ Q5 : Est-il possible d'enregistrer notre complétude au fil de l'eau et la reprendre à un autre moment ?
 - R5 : vous pouvez initier votre demande puis la compléter ultérieurement.
 - Votre demande portera un numéro unique qui commence par DE
Attention, la demande ne peut être complétée que par la personne qui l'a initiée.

Mise à jour ou rajout de formation

- ▶ Q1 : la liste des formations saisies en N-1 sera t elle toujours visible ? ou devons nous saisir à nouveau toute notre offre de formation?
 - R1 : les formations saisies pour la vague 2025 ont été dupliquées et il faudra renseigner les effectifs pour pouvoir saisir votre demande d'investissement.
- ▶ Q2 : nous pourrons rajouter les ouvertures ?
 - R2 : Oui, vous allez pouvoir créer également de nouvelles formations et mettre l'effectif « apprentis » prévisionnel au 31.12.2026
- ▶ Q3 : Est-il nécessaire de rentrer toutes les formations, même pour celles où il n'y a pas de demande de subvention?
 - R3 : Non juste les formations concernées par la demande.
- ▶ Q4 : nous avons transféré une formation qui était sur un site vers un autre site. Comment on la traite est-ce une nouvelle formation
 - R4 : non, ce n'est pas une nouvelle formation. Vous avez bien un effectif au 31,12,2025
- ▶ Q5 : Doit on enregistrer les formations pour chaque établissement ?
 - R5 : oui vous devez renseigner les formations qui sont délivrées dans chaque établissement (SIRET) ou dans chaque UFA, qui feront l'objet d'une demande de subvention

Effectif : recevabilité

- ▶ Q1 : Les effectifs à renseigner sont ceux au 31/12/2025?
 - R1 : oui, c'est bien l'effectif global du CFA au 31.12.2025 qui doit être indiqué.
- ▶ Q2 : Dans la demande d'investissement, dès que le CFA est recevable, est-il nécessaire d'ajouter d'autres branches lignes d'effectif par branche professionnelle?
 - R2 : Vous devez renseigner les effectifs des branches OPCO 2i qui sont présentes dans votre CFA
- ▶ Q3 : Comment traiter les quelques apprentis qui ont trouvé une alternance tardivement (contrats commençant à partir de janvier 2026) ?
 - R3 : Ce sont des effectifs de 2026. donc a ne pas renseigner pour l'effectif N-1.

Nature « équipements »

- ▶ Q1 : Est-ce que les abonnements/licences pour les logiciels sont inclus?
 - R1 : Dès lors qu'il s'agit de logiciel en lien avec des formations pour les apprentis, pas de logiciel de gestion pour le CFA
- ▶ Q2 : Est-ce que des réparations / rénovations de machines peuvent être éligibles?
 - R2 : Seuls les achats sont éligibles car ils sont amortis comptablement
- ▶ Q3 : Lorsqu'il y a des équipements de différentes natures, faudra-t-il créer plusieurs lignes E1, E2, ... ? ou une ligne unique avec les devis rassemblées en 1 document ?
 - R4 : pour chaque équipement, il faut créer une nature et mettre en pièces jointes les devis correspondants.
 - Si vous souhaitez grouper un achat avec plusieurs devis, vous devez mettre le montant total TTC et joindre tous les devis avec un tableau récapitulatif (numéro des devis et montant TTC des devis)

Nature « Travaux » et « Immobilier

- ▶ Q1 : une réfection de toiture peut être considérée comme travaux ?
 - R1 : oui
- ▶ Q2 : Est-ce que la déconstruction d'un bâtiment est considérée comme de l'immobilier??
 - R2 : oui mais attention aucun nouveau projet ne peut être présenté en 2026,
- ▶ Q3 : un projet de construction d'un espace au titre d'une extension est -il considéré comme des travaux ou de l'immobilier ?
 - R3 : oui mais attention aucun nouveau projet ne peut être présenté en 2026

Les devis

- ▶ Q1 : Est-ce que les devis doivent-ils être de moins de 3 mois ?
 - R1 : Les devis doivent être de l'année en cours et/ou le plus actuel possible.

Au-delà vous prenez le risque d'un écart de coût au moment de la facturation,
- ▶ Q3 : Pour les devis : peut on changer de fournisseur entre le dépôt des dossiers et la réalisation des projets ?
 - R3 : Oui cela est possible. Attention si le nouveau fournisseur est plus cher, le surcôt est à la charge du CFA. S'il est moins cher, nous proratisons la subvention accordée.
- ▶ Q4 : Pour un équipement, il peut toutefois y avoir plusieurs devis. Par exemple une nouvelle installation technique, constituée de plusieurs éléments indissociables, mais vendus par des fournisseurs différents. Dans ce cas, on transmet les devis assemblés dans un document?
 - R4 : Oui, il faut assembler les devis sur le même fichier PDF et joindre un tableau récapitulatif
- ▶ Q5 : Il est parfois très difficile d'obtenir des devis de la part de certains fournisseurs, ou artisans. Ils sont encore moins enclins à les actualiser. Dans ce cas, acceptez-vous tout de même les devis plus anciens, si nous acceptons de prendre le risque concernant l'éventuel écart sur le financement?
 - R5 : oui
- ▶ Q6 : exemple une création d'atelier soudure : nous avons plusieurs devis pour cet atelier : faut-il une nature pour l'atelier soudure regroupant tous les devis ou bien une nature par équipement relatif à l'atelier ?
 - R6 : vous pouvez opter pour l'une ou l'autre solution. Il faut que les éléments fournis correspondent aux données saisies
- ▶ Q7 : est ce que le transport est pris en charge si précisé sur le devis ?
 - R7 : oui s'il est indiqué dans le devis.

Attention si non précisé, il ne sera pas pris en compte lors du versement de la subvention.

Questions diverses

- ▶ Q1 : le projet peut-il débuté en février et se terminer en avril ?
 - R1 : Le projet doit démarrer en 2026, La notification d'OPCO 2i ne se fera qu'en juin. Nous ne nous engageons pas sur des coûts qui ne seraient pas supportés par OPCO 2i.
- ▶ Q2 : quel est le montant maximum de la demande d'investissement que nous pouvons demander ?
 - R2 : Il n'y a pas de montant maximum « demandé » vous devez respecter le pourcentage possible selon la tranche de coût
- ▶ Q3 : Qu'est ce que l'on appelle "nature" exactement ? auriez vous des exemples ??
 - R3 : vous avez trois types de natures :
 - Equipements : pédagogiques, Tices, ...
 - Travaux
 - Immobilier : extension de bâtiments, construction de bâtiment
- ▶ Q4 : Dans le cadre des CFA hors les murs, le SIREN a renseigner sur le formulaire est bien uniquement celui du site principal?
 - R4 : c'est le SIREN principal du CFA hors les murs qui est rattaché au profil qui s'affiche sur l'onglet PRESTATAIRE DE FORMATION
- ▶ Q5 : La plafond de 200 000 € pour le % de financement est par projet ou pour l'ensemble des projets?
 - R5 : c'est bien pour le coût global du projet (qui comprend l'ensemble des natures)
- ▶ Q6 : en cas de projet de financement pour une classe dans laquelle nous avons des alternants qui dépendent de divers OPCO. Pouvons-nous/ devons-nous faire des demandes de financements sur les diverses OPCO?
 - R6 : Oui, vous devez renseigner dans la demande de l'investissement tous les co financeurs dans l'onglet **Origine des fonds**

Pour tout complément d'information :

Jill Cordier

j.cordier@opco2i.fr - 06 82 69 67 66

Djamila Abbas

d.abbas@opco2i.fr – 06 81 78 37 12

Retrouvez notre page Subvention investissement CFA

<https://www.opco2i.fr/vos-projets/faire-une-demande-de-subvention/>

www.opco2i.fr |   

